



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

PRESENTS :

M PHILIP, Maire,

Mme SEYLLER, M. BERMOND-GONNET, Mme HERNANZ, M. BOURGADE, Adjoints,

Mmes AHBIB, BERGER, CHABAUD, CRUZ, EL HAOUESSE, ESSIG, ROMERO,

MM CHARMASSON, DELORME, LAVAUD, Conseillers municipaux

PROCURATION :

Mr GRIVOLAS pour Mr BERMOND-GONNET, Mr ANDRE pour Mr BOURGADE, Mr JULIER pour Mr PHILIP, Mr MABY pour Mr LAVAUD.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption PV séance du 30 septembre 2014
2. Avenant à la convention relative à la répartition des charges d'emprunt (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard)
3. Application du régime forestier par l'O.N.F : Mise à jour de l'assiette foncière
4. Mise à jour du tableau des effectifs
5. Mise à jour de la délibération relative au Régime Indemnitaire
6. Questions diverses

Monsieur le Maire constate le quorum et demande au Conseil d'accepter la désignation de Mme CRUZ Fanny comme secrétaire de séance. Acceptation à l'unanimité.

1/ Adoption du PV séance du 30 septembre 2014

Monsieur le Maire donne lecture du PV et le soumet au vote.

Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2014 (voté à l'unanimité)

CP

2/ Avenant à la convention relative à la répartition des charges d'emprunt (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard).

A la demande de la trésorerie du SMEG, il convient d'établir un avenant pour modifier des imputations budgétaires relatif au remboursement de la créance.

Ainsi, la comptabilisation s'établira désormais ainsi :

Remboursement du capital et des intérêts au compte 768 (titre pour la commune de Tavel)

Remboursement du capital et des intérêts au compte 668 (mandat pour le SMEG)

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Arrivée de Mr Richard BERMOND-GONNET

3/ Application du régime forestier par l'ONF : Mise à jour de l'assiette foncière

En préambule de la réalisation de l'aménagement forestier par les services de l'ONF, il convient de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

L'analyse foncière réalisée en Août 2014 permet de demander le bénéfice du régime forestier pour 24 ha 07 a 50 ca qui s'ajoutent à la forêt communale dont la surface totale est portée à 550 ha 93 a 39 ca (augmentation à ce titre de 2 ha 00 a 82 ca).

Le Conseil Municipal valide la mise à jour de l'assiette foncière à l'unanimité.

4/ Mise à jour des effectifs

Suite aux nombreuses modifications des derniers mois, il convient de faire un point sur le tableau des effectifs qui, au 1^{er} Novembre 2014, s'établit ainsi :

Filière administrative

- 1 attaché territorial 35/35
- 1 rédacteur territorial 35/35 (en détachement pour effectuer un stage)
- 2 Adjoints administratifs 1^{er} classe 35/35
- 1 Adjoint administratif 2^{ème} classe 35/35
- 1 Adjoint administratif 2^{ème} classe 28/35
- 1 Adjoint administratif 2^{ème} classe 20/35
-

CP

Filière animation

- 1 adjoint d'animation 2° classe 35/35
- 1 adjoint d'animation 2° classe 22/35

Filière culturelle

- 1 adjoint du patrimoine 2° classe 22/35

Filière police

- 1 garde champêtre chef principal 35/35

Filière technique

- 2 agents de maîtrise 35/35
- 1 adjoint technique principal 2° classe 35/35
- 6 adjoints techniques 2° classe 35/35
- 1 adjoint technique 2° classe 30/35
- 1 adjoint technique 2° classe 28/35 (en congés longue maladie)
- 1 adjoint technique 2° classe 24/35
- 1 adjoint technique 2° classe 20/35

Filière sociale

- 1 ATSEM 1° classe 35/35 (détachement 50% CAGR)

Contrat de droit privé

- 2 CUI-CAE 35/35

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5/ Mise à jour de la délibération relative au régime indemnitaire

La commission administration générale (groupe de travail RH) s'est réunie le lundi 17 Novembre afin d'étudier cette mise à jour de la délibération qui datait de Novembre 2010. En effet, le transfert du personnel de la crèche vers l'agglomération ou de nouveaux grades occupés par des agents communaux implique cette refonte.

Le Maire précise :

Que le versement de ces avantages interviendra selon les périodicités suivantes :

- Annuellement pour l'ensemble des agents ;
- Mensuellement pour les agents éligibles en fonction de leur niveau de responsabilité, de leur hiérarchie, et de la manière de servir évaluée lors de l'entretien professionnel mis en œuvre à compter de 2014.

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget chapitre 12.

CP

Que la revalorisation des barèmes et taux applicables aux fonctionnaires d'Etat s'appliquera automatiquement, sans nouvelle délibération

Que les crédits afférents au crédit global de chaque prime, déterminés par grade, seront modifiés en fonction de l'évolution du tableau des effectifs, sans nouvelle délibération hormis de nature budgétaire.

Que le régime indemnitaire s'appliquera également aux agents non titulaires en fonction du grade auquel leurs missions, leurs compétences et leur rémunération permettront de les assimiler.

Que le projet de délibération a été porté à la connaissance de la trésorerie et n'a pas appelé à des remarques particulières.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6/ Questions diverses

Monsieur le Maire :

- Fait part du compte rendu de l'audience du Tribunal Administratif concernant l'affaire DURAND. La requête est rejetée. Chaque partie prend en charge ses frais de procédure. Le permis de construire du local chasseur est considéré valable par le juge.
- Fait un point sur la carrière SYLVESTRE. Le dossier n'évolue pas. L'avocat de la carrière traite directement avec le Préfet.
- Fait un point sur les attributions des marchés en cours :
 1. Site internet : Société Barcelona et co 4 200 €
 2. Vidéo : Q. Denoyelle-Bagnolet 13 080 €
 3. Risque inondations : Cereg Ingénierie Montpellier
 4. Diététicienne : Mme Barrere de St Laurent des Arbres 300 € la séance
- Informe de la vente de l'hostellerie du Seigneur qui coûterait 650 000 €.
- Informe de la vente du presbytère envisagée.
- Fait part de la réunion qui a eu lieu sur l'extension du restaurant scolaire ce jour. Un appel d'offre sera lancé le 1^{er} décembre 2014. Fin mars la cantine ne sera plus opérationnelle jusqu'à fin juillet.
- Informe que la date du prochain Conseil Municipal est fixée le 16 décembre 2014 à 18h15 et rappelle le repas du personnel communal et des Elus le 19 décembre et qu'il est nécessaire de confirmer la présence.

La séance a été levée à 20H00.

